

Magnac-Lavalette-Villars, le village citoyen qui ne veut pas mourir, par Jean-Marie Rousset

écrit par Christine Tasin | 27 janvier 2014



✘ Le Maire de Magnac-Lavalette-Villars (Charente), face à la multiplication des agressions dont la dernière en date, dimanche, fut très violente, est plus soucieux de protéger ses administrés que de plaire à l'oligarchie. En période de veulerie capitularde son courage mérite d'être souligné et soutenu.

Dimanche 19 janvier au soir, une racaille cagoulée et armée (illégalement évidemment), tente de pénétrer par la force dans le logement d'un retraité du village. Ce dernier ne se démonte pas et referme la porte que la racaille la maintien ouverte avec son pied avant de tirer sur le courageux propriétaire désarmé. Heureusement, il rate le retraité mais la cartouche est tirée à côté de sa mâchoire.

L'émoi légitime est grand dans le village de 400 habitants livré à lui-même. Les habitants veulent se défendre, le conseil municipal à l'écoute de la population propose de mutualiser une commande de bombes lacrymogènes pour les

distribuer aux habitants qui ne seraient pas légalement armés à cette heure.

Toutefois, la bombe lacrymogène bien (que sa possession au domicile soit légale) est jugée dangereuse pour les agresseurs armés, eux, d'armes à feu illégales. Ainsi, le procureur d'Angoulême précise, selon BFM TV, que 'cela n'est pas au citoyen lambda (sic) de s'armer et de s'organiser alors que la sécurité est parfaitement assurée par la police et la gendarmerie', le préfet acquiesce à ce propos plein de mesure dans une société apaisée. Cependant le village est loin de la gendarmerie, les délais d'intervention sont allongés, surtout la nuit en fonction des permanences et cela l'Etat ne l'ignore pas, surtout après avoir redéployé dans un sens minimaliste les effectifs de gendarmerie lorsque l'UMP était aux affaires. Le Préfet lui, peut se permettre d'imaginer une gestion courtoise et procédurale des conflits dans la retenue, la résidence préfectorale est sans doute, comme la plupart de celles de l'hexagone, protégée par des alarmes reliées au standard préfectoral qui avise aussitôt le chargé d'astreinte en cas de panne ou de déclenchement de l'alarme intrusion (dans ce cas c'est la police qui se déplace sans délai dans la plupart de préfectures)...Nous ne vivons pas tous la même chose. Déjà des bombes lacrymogènes contre des armes à feu, vous conviendrez que cela est nettement insuffisant, et ne risque pas de faire grand mal aux chérubins du système (les racailles), mais si vous retirez aux habitants (d'ailleurs vous ne le pouvez pas) le droit d'en posséder à leur domicile (c'est légal d'avoir une bombe lacrymo chez soi et de se défendre en cas d'intrusion surtout nocturne) vous livrez encore davantage la population à la violence des racailles en plus de la pression de l'Etat oligarchique...mais à Magnac-Lavalette-Villars le citoyen renaît, il s'autonomise, cesse d'être un contribuable-proie multi-support pour retrouver le sens civique et recréer les conditions d'exercice de sa liberté, n'en déplaise à l'oligarchie manucurée, trop bien

protégée. Bravo Monsieur le Maire !

Jean-Marie Rousset